

Note d'Information n°01-2020
10/02/2020

NOTE D'INFORMATION

Objet : Renouvellement des représentants à la Commission Médico-Technique

Conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la CMT, nous vous informons que la Direction de SISTM va procéder au renouvellement des représentants de la Commission Médico-Technique.

Les collèges représentés sont les suivants :

- Les Médecins du Travail et Médecins Collaborateurs ;
- Les Assistant(e)s d'équipe en Santé Travail ;
- Les Assistant(e)s Santé Travail ;
- Les Conseiller(e)s en Prévention ;
- Les Infirmier(e)s DE Santé Travail ;
- Les Psychologues et Assistant(e) de Service Social.

En respect de l'agrément de SISTM, les membres éligibles ont été répartis par secteur, et le nombre de membres à élire (titulaire et suppléant) a été défini conformément à l'article D4622-29 du Code du Travail.

Le renouvellement des représentants sera effectué par un vote par correspondance.

Le calendrier des élections sera le suivant :

- ➔ Envoi de l'appel à candidatures : 10 février 2020
- ➔ Clôture de l'appel à candidatures : 21 février 2020 au soir
- ➔ Affichage des candidatures : 24 février 2020
- ➔ Envoi du matériel de vote : 24 février 2020
- ➔ 1^{er} et unique tour des élections : 13 mars 2020
- ➔ Proclamation et affichage des résultats : 13 mars 2020

Pour information auprès des candidats et futurs représentants et également prévision dans les agendas, la prochaine Commission Médico-Technique est prévue le 23 mars 2020.



Pierrick MARTIN

Directeur Général